

le délit

le seul journal francophone de l'Université McGill

delitfrancais.com

Publié par la société des publications du Daily,
une association étudiante de l'Université McGill



Igloofest > pages 14-15

Hausse le ton

Anabel Cossette Civitella
Le Délite

La campagne contre la hausse des frais de scolarité s'enflamme de plus belle et n'est pas prête de s'éteindre. Suite au congrès donné par la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), les associations nationales annonçaient le 23 janvier les mesures qu'elles allaient mettre en œuvre pour contrer la hausse des frais de 1625\$ promise par les Libéraux.

En plus des moyens de pression pour « reprendre la possession de leur campus » la FEUQ et la FECQ annoncent aussi une manifestation nationale prévue le 22 mars prochain. Les associations s'attendent à une participation plus importante que le 10 novembre dernier, et espèrent que toutes les associations, FEUQ ou pas, se joindront à la marche.

Pourtant, il existe des mésententes au sein du mouvement étudiant. L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), traditionnellement plus extrémiste dans ses revendications, fait souvent hausser les sourcils lorsque vient le temps de prendre des décisions collaboratives. L'ASSÉ, dont certains étaient présents lors du congrès de la fin de semaine, assurait qu'elle ferait chambre à part pour ce qui s'en vient. En fait, forte de ses associations prochainement en grève générale illimitée, l'ASSÉ croit que la manifestation serait inutile.

Si l'ASSÉ allait jusqu'au bout de ses intentions et ne se joignait pas à la manifestation nationale du 22 mars par exemple, cela ferait certainement perdre du poids, des plumes et un peu de sa crédibilité au mouvement.

Les dissensions au sein du mouvement datent de 2005, la dernière grande revendication étudiante contre les coupures gouvernementales au sein des prêts et bourses. La FEUQ s'était alors avancée à négocier avec le gouvernement libéral sans se concerter avec de grosses associations comme l'Association des étudiants de l'université McGill (AÉUM). L'AÉUM fait d'ailleurs partie de la Table de concertation étudiante du Québec (TACEQ) depuis cette « trahison » de 2005.

Les mesures de pression commenceront donc dès février. À McGill, Joël Pedneault, le Vice Président aux affaires externes de l'AÉUM se prépare à lancer une campagne de sensibilisation et d'information. Il y aura aussi l'Assemblée générale de l'association le 1^{er} février qui devrait fournir des renseignements tout en discutant du positionnement de l'université face à une éventuelle grève à McGill.

Une grève à McGill, vraiment? Encore trop peu d'étudiants savent ce qu'augmenter les frais signifie. Encore trop peu d'étudiants s'intéressent seulement à ce qui s'en vient. Pourtant, cette hausse touchera tout le monde, de manière dramatique. Les études publiées par la FEUQ en continu depuis le début de l'année scolaire tentent par tous les moyens de contrer le désintérêt des étudiants. En démontrant de manière méthodique que le gouvernement a tort, le mouvement étudiant s'assure une crédibilité.

Par exemple, la dernière étude publiée le 18 janvier soulignait que les étudiants travaillent de plus en plus durant l'année scolaire pour payer leurs études. Pour être en mesure de travailler, ils doivent aussi alléger leur session de cours. Certainement, travailler durant l'année scolaire permet d'arrondir les fins de mois – surtout si la moyenne d'heures travaillées pour les étudiants de premier cycle est de 18,7 heures. Pourtant, quand travailler retarde la diplomation, c'est la société tout entière qui écope, et la facture s'allonge, surtout dans la conjoncture actuelle.

À surveiller: chaque association étudiante devra voter pour ou contre une grève générale illimitée. On sait déjà que quelques cégeps membres de la FECQ seront en grève. À McGill, certaines facultés pourraient avoir une journée de grève, avance Pedneault, optimiste. En effet, rien n'est impossible considérant que le 10 novembre dernier, McGill s'est mobilisée de manière impressionnante. Les prochains mois nous rapporterons sur la durabilité de l'intérêt McGillois pour la cause étudiante. Pourtant, quand l'on sait que la faculté des Arts a claqué la porte à une possible affiliation avec l'ASSÉ, il y a bien peu de place à l'espoir. ☹

RÉDACTION

3480 rue McTavish, bureau B•24
Montréal (Québec) H3A 1X9
Téléphone : +1 514 398-6784
Télécopieur : +1 514 398-8318

Rédactrice en chef

rec@delitfrancais.com
Anabel Cossette Civitella

Actualités

actualites@delitfrancais.com

Chef de section

Emma Ailinn Hauteœur

Secrétaire de rédaction

Florent Conti

Rédacteur campus

campus@delitfrancais.com

Anthony Lecossois

Arts&Culture

artsculture@delitfrancais.com

Chef de section

Raphaël D. Ferland

Secrétaire de rédaction

Alexis Chemblette

Société

societe@delitfrancais.com

Francis L.-Racine

Coordonnateur de la production

production@delitfrancais.com

Xavier Plamondon

Coordonnateur visuel

visuel@delitfrancais.com

Nicolas Quiazua

Infographie

infographie@delitfrancais.com

Samuel Sigere

Coordonnateur de la correction

correction@delitfrancais.com

Anselme Le Texier

Coordonnateur Web

reso@delitfrancais.com

Nicolas Quiazua

Webmestre

web@delitfrancais.com

Mathieu Ménard

Collaboration

Marek Ahnee, Laure Henri-Garand, Annie Lagueux, Élise Maciol, Margaux Meurisse, Nathalie O'Neill, Charlotte Paré-Cova, Louis-Philippe Tessier

Couverture

Image: Nicolas Quiazua

Montage: Xavier Plamondon

BUREAU PUBLICITAIRE

3480 rue McTavish, bureau B•26

Montréal (Québec) H3A 1X9

Téléphone : +1 514 398-6790

Télécopieur : +1 514 398-8318

ads@dailypublications.org

Publicité et Gérance

Boris Shedov

Photocomposition

Mathieu Ménard et Geneviève Robert

The McGill Daily

coordinating@mcgilldaily.com

Joan Moses

Conseil d'administration de la

Société des publications du Daily (SPD)

Anabel Cossette Civitella, Marie Catherine

Ducharme, Alyssa Favreau, Joseph Henry, Tyler

Lawson, Joan Moses, Xavier Plamondon, Mai Anh

Tran-Ho, Aaron Vansintjan, Debbie Wang

Recommandations appliquées

La question de la responsabilité individuelle toujours en suspens.

Anthony Lecossois
Le Délit

Mercredi 18 janvier, le sénat se réunissait pour la première fois depuis la publication du rapport du doyen Jutras sur les événements du 10 novembre.

Un certain nombre de commentaires ont été émis par les sénateurs qui ont unanimement salué le travail du doyen. Heather Munroe-Blum a parlé d'un rapport «minutieux et soigneux» et a d'ores et déjà annoncé que les membres de l'administration «acceptaient les recommandations du doyen et qu'elles seront toutes mises en application».

«Mes recommandations ont été qualifiées de très générales et

j'avoue qu'elles le sont» reconnaît Daniel Jutras, doyen de la Faculté de Droit et auteur du rapport. Il explique n'avoir voulu qu'entamer le débat et estime que ses recommandations ne valent pas plus que celles de n'importe quel autre membre de la communauté.

Matthew Crawford, sénateur représentant les étudiants en Arts était un des quatorze étudiants ayant occupé le cinquième étage de l'édifice James. Il est revenu sur les allégations du vice-principal exécutif, Anthony Masi, numéro deux de l'administration. Lors de la réunion du sénat suivant les événements du 10 novembre, il avait qualifié la venue des étudiants d'attaque et avait expliqué que les employés présents avaient été malmenés. En protes-

tation, Matthew Crawford avait alors quitté la réunion. Mercredi dernier, il a voulu «rétablir la vérité». Il s'est appuyé sur le rapport Jutras qui confirme, comme l'avaient toujours clamé les étudiants qu'il n'y a jamais eu de contact direct entre les occupants et les employés de bureau.

Darin Barney, professeur au département d'histoire de l'art et de communication, a renchéri: «S'il y a eu agression, c'était de la part de la sécurité et des employés.» Le rapport confirme en effet l'usage de la force par les services de sécurité mais aussi le geste d'un employé qui a «arraché le chapeau d'un des occupants» en le narguant. Darin Barney estime que les faits sont d'autant plus graves que les occupants ont, dès

leur arrivée, annoncé qu'il s'agissait d'une occupation pacifique.

Barney a également fait référence à une lettre envoyée par l'Association canadienne pour les libertés civiles à Heather Munroe-Bloom, l'enjoignant de saisir, au nom de l'université, la commission de déontologie de la Police de Montréal. La principale n'a pas précisé si elle donnerait suite à la demande de l'association dirigée par Richard Pound, ancien chancelier de McGill.

Plusieurs sénateurs ont une nouvelle fois posé la question de la responsabilité individuelle. Depuis le 10 novembre la principale refuse d'indiquer si des sanctions seront prises à l'encontre d'employés. Se réfugiant d'abord derrière «l'absence de preuves»,

elle avait, lors de la publication du rapport Jutras, expliqué à la presse locale et nationale qu'elle souhaitait réserver ses commentaires à la communauté mcgilloise. Encore une fois, aucun élément n'a été donné mercredi dernier quant à d'éventuelles mesures disciplinaires.

Enfin, aucun détail n'a été communiqué par la principale sur les modalités de mise en application des six recommandations du rapport Jutras. Heather Munroe-Blum a expliqué vouloir d'abord prendre en considération les commentaires des sénateurs, des «membres de la communauté» mais aussi du *Board of Governors*. Ce dernier se réunira le 31 janvier et discutera du rapport en session publique. ☺

Amendement constitutionnel bloqué par l'AEFA

Nicolas Quiazua
Le Délit

Depuis le début du semestre, une pétition a fait le tour du campus. Ladite pétition proposait la tenue d'un référendum pour un amendement de la constitution de l'Association des Étudiants de premier cycle de la Faculté des Arts (AEFA). Malgré le fait que la pétition ait reçu plus de 350 signatures, les étudiants ne seront toutefois pas appelés aux urnes.

Le changement proposé de la constitution serait en vue d'une éventuelle adhésion à la Coalition Large de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (CLASSE). La CLASSE est un «élargissement temporaire [...] des structures de l'ASSÉ (Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante)». Plus précisément, il s'agit d'une coalition temporaire d'associations étudiantes se donnant pour mandat de promouvoir une éducation publique, gratuite, et accessible sans l'ingérence du secteur privé.

L'AEFA, ne faisant pas partie de l'ASSÉ, se devra de répondre à plusieurs conditions si elle veut intégrer les rangs de la CLASSE.

Premièrement, l'Association se devra d'adopter une motion l'opposant à toute hausse de frais de scolarité et viser la gratuité scolaire. Une motion sera introduite à cet égard mardi prochain, le 31 janvier, lors de l'assemblée générale de l'AEFA.

Deuxièmement, l'assemblée générale se devra d'agir «comme instance de décision suprême de l'association étudiante». C'est-à-dire sous un modèle de démocratie directe dont les décisions seraient irréversibles par d'autres instances. Pour le moment, l'AEFA est régie principalement par son conseil législatif. C'est donc dans l'objectif de remplir la deuxième condition –de doter l'assemblée générale de l'AEFA de pouvoirs de première instance– qu'étaient proposés les amendements constitutionnels. Joël Pedneault, VP aux affaires externes de l'Association étudiante de l'Université McGill (AEUM) voit le tout d'un bon œil et trace

un parallèle avec la politisation de l'AEUM en 2006.

Troisièmement, l'association devra s'engager à verser une contribution financière à la CLASSE – une contribution d'un dollar par membre étudiant est suggérée. Sur ce point, la pétition reste muette sur les coûts d'adhésion.

Lors de sa soumission, la pétition remplissait les conditions nécessaires pour mettre en marche un vote référendaire. Plus précisément, elle a été soumise vingt-et-un jours avant la date du vote (originellement prévu entre le 1er et le 3 février) et plus que doublait le nombre de signatures nécessaires.

Ce fut donc avec surprise que Kevin Paul, co-auteur de la question référendaire reçu la réponse de la part de Jade Calver, présidente de l'AEFA, et Victor Cheng, chef de scrutin de l'association, lui indiquant que le vote n'aurait pas lieu. La présidente de l'Association dit être en accord avec le fond de la réforme, mais n'approuve pas la façon dont elle a été présentée: «Il faudrait que ce soit une question claire et posée de telle façon qu'el-

le soit en accord avec le reste de la constitution».

Suite à une consultation juridique, madame Calver et monsieur Cheng déclarèrent avoir «trouvé des contradictions dans l'une des sections de l'amendement proposé». Plus précisément, la présidente de l'Association estime que les changements proposés sont en contradiction avec le reste de la constitution: «il manque des changements dans le reste de la constitution en vue de rendre le tout cohérent». En guise de solution, elle propose que l'assemblée générale se penche directement sur le sujet. Micha Stettin, ancien Représentant des étudiants en Arts au conseil de l'AEUM, trouve cette proposition illogique: «L'assemblée générale ne peut pas s'auto-mandater en tant que première instance gouvernante sans la tenue d'un référendum.»

Les deux membres du conseil législatif de l'AEFA affirment avoir convenu avec plusieurs membres du comité exécutif de la CLASSE qu'un changement de la constitution ne serait pas nécessaire. Par

contre, du côté de la CLASSE, on nie formellement une telle entente. Gabriel Nadeau-Dubois, porte-parole de l'ASSÉ, réaffirme qu'actuellement «l'AEFA ne remplit pas les conditions d'adhésion de la CLASSE». Les deux partis sont d'accord qu'une clarification est de mise et prévoient de se rencontrer à ce sujet au cours de la semaine. Madame Calver est optimiste et pense réussir à trouver un juste milieu entre les intérêts de l'AG et ceux du conseil législatif.

Malgré les difficultés qu'elle rencontre, cette pétition semble marquer le début d'un semestre qui s'annonce mouvementé au Québec. L'ombre planante d'une grève générale illimitée risquant de se concrétiser dans les semaines à venir, en commençant par les associations étudiantes de l'UQAM. D'ailleurs, les étudiants du campus de McGill ressentiront les premières vagues de ce mouvement jeudi prochain, le 2 février, lorsqu'une manifestation incluant plusieurs cégeps et universités passera le portail Roddick de la rue Sherbrooke. ☺

En collaboration avec le McGill Daily:

Atelier de journalisme d'enquête

Le dimanche 29 janvier de 14h00 à 15h30 dans le Breakout Room du bâtiment Shatner de l'AEUM.



La grève de MUNACA suscite des vocations

Le nombre de candidats au *Board of Governors* bat des records.

Emma Ailinn Hautecoeur
Le Délit

On connaîtra mardi soir le nouveau représentant des employés non académiques au *Board of Governors* (BoG). Un seul des deux sièges est à pourvoir et il est de coutume qu'il soit occupé par un membre de MUNACA, le syndicat des employés de soutien de l'université. Suite à une grève de plus de trois mois au semestre dernier, le militantisme syndical connaît un regain d'intérêt à McGill et, avec onze candidats, la campagne bat déjà des records.

Comme l'écrit le syndicat dans un courriel à ses membres, «après trois mois de lutte contre l'administration, il est maintenant d'autant plus important que le syndicat ait une voix sur le *Board*.» Kevin Whittaker, président de MUNACA, rappelle que le manque de réceptivité des membres du BoG pendant le conflit social avait provoqué une certaine amertume chez les syndiqués. Un sentiment qui semble être partagé par beaucoup et qui n'est sans doute pas étranger au nombre de candidats.

Kris Wagner, technicien aux services des Technologies de l'information, raconte qu'au cours des

trois ans où il a travaillé à McGill, il a rassemblé «un certain nombre de faits qui se sont déroulés sur le campus» et qu'il souhaite «porter à l'attention des directeurs». Il s'agit notamment de témoignages recueillis auprès de ses collègues. Il cite en exemple l'attribution de primes à des managers intermédiaires qui n'auraient pas été portées à la connaissance de la direction ni des membres du *Board*. Souhaitant une plus grande transparence, il compte utiliser certains de ces témoignages pour améliorer la qualité de l'information disponible à tous.

Pour prévenir de futurs conflits sociaux, Kris Wagner estime que la présence d'un employé de soutien sur le *Board* est capitale. Pour lui, il ne fait aucun doute que la parité avec les autres universités montrées sera à nouveau revendiquée, étant donné que celles-ci continueront d'augmenter leurs salaires en fonction de l'évolution du coût de la vie. «Une augmentation générale sera sûrement demandée dans cinq ans. Le *Board* doit s'y préparer et reconnaître l'importance des employés de soutien.»

Au Sénat, un siège est réservé pour chacun des deux syndicats, MUNASA (l'association des employés non académiques de McGill)

et MUNACA. Au BoG, ce n'est pas le cas, même si *de facto* on retrouve souvent une même répartition. Rafat Noor Khan, un autre candidat de MUNACA, pense que cet état de fait ne devrait pas faire d'eux des représentants du syndicat ou de l'association auprès des directeurs. «Quand on siège au BoG, il est impossible de ne représenter que les intérêts du syndicat. Il y a conflit d'intérêt.» Il est vrai que tous les membres du BoG sont légalement tenus de représenter avant tout les intérêts de l'université. Rafat Noor Khan, qui a siégé sur plusieurs conseils des directeurs, gouverneurs et fiduciaires dans d'autres institutions, estime être en mesure de représenter la communauté mcgilloise dans son ensemble, pour établir une confiance mutuelle.

Kevin Whittaker n'est pas du même avis: «Il y a en ce moment un représentant des managers sur le BoG. Nous voulons nous assurer que quelqu'un représente les employés de soutien.» Kevin Whittaker explique que par le passé la communication a parfois été difficile. L'élu sortant n'a clairement pas rempli les attentes du syndicat. Il souhaite que le représentant de MUNACA au conseil consulte plus souvent le syndicat.

Un des thèmes communs aux campagnes des candidats est en effet la transparence. Kalant, Leslie et Khan sont tous sensibles aux plaintes des étudiants et des employés de McGill qui déplorent que tant de décisions soient prises en session confidentielle.

Depuis qu'il fait l'objet de vigoureux débats autour de ce qu'il est maintenant coutume d'appeler «le sous-financement des établissements post-secondaires publics», le budget est dans le collimateur de certains. Kalant, qui est présentement vice-président finances de MUNACA estime que ces données financières devraient être rendues publiques. Leslie et Khan misent quant à eux sur le site du BoG pour rendre l'institution plus ouverte aux observateurs.

Ils veulent y publier toutes les informations qu'il leur est permis de divulguer et rendre le site plus ergonomique. Mais aucun candidat ne sait encore exactement la nature des documents qu'ils seront tenus de garder confidentiels. Il leur est également difficile d'estimer les moyens à leur disposition pour faciliter l'ouverture du BoG au reste de la communauté. «N'ayant qu'un vote sur vingt-cinq, je ne veux pas trop promettre» avoue Thomas



Photo: Lindsay P. Cameron

Leslie, coordonnateur des programmes de deuxième cycle à la Faculté de Médecine.

Les cinq candidats de MUNACA sont en compétition avec six autres candidats qui sont dans la catégorie «managers», selon la nomenclature de l'université. Les employés non-académiques qui travaillent à temps plein sont invités à voter en ligne depuis plus d'une semaine. Les résultats devraient être annoncés le 24 janvier.

Vanessa Peters, technicienne au centre de recherche sur le cancer Goodman, n'a pas pu être jointe pour l'entrevue. ☉

Vert l'équitable et plus loin encore

Les participants à la compétition pour un café étudiant vert et durable entament la deuxième manche du concours.

Anabel Cossette Civitella
Le Délit

Le 18 janvier dernier, c'est sous l'œil bienveillant d'apéritifs crudivores aux caractéristiques écologiques, biologiques et locales que démarrait le second volet de la compétition lancée par l'Association des étudiants de l'Université McGill, le *Sustainability Case Competition* (voir «Par et pour vous» dans *Le Délit* du 1er novembre dernier).

En septembre dernier, l'AEUM annonçait en grande pompe son désir de créer un café étudiant qui répondrait à la demande actuelle: un lieu de détente tenu par des étudiants et qui respecterait les bases du développement durable. Les travaux sont prévus pour l'année scolaire 2012-2013.

Pour créer un café qui ressemble aux étudiants, l'AEUM voulait

donc avoir l'opinion des principaux intéressés. Après avoir sélectionné soixante étudiants dans un bassin de cent vingt applications, le jury a créé des équipes qui devaient présenter de manière concise leur idée d'un café étudiant interfacultaire. Le jury encourageait les visions les plus créatives, et c'est maintenant vingt-quatre étudiants partagés en six équipes qui seront en compétition entre la fin janvier et le dévoilement des trois gagnants, en mars.

Alexandra, membre d'une équipe, est une passionnée des cafés depuis qu'elle a quinze ans. Elle assure que l'idée de créer un café étudiant était absolument nécessaire: «Enfin, l'AEUM fait un mouvement vers l'avant; ce sera une amélioration par rapport à ce qui existe en ce moment et ce qui est demandé par les étudiants». Les membres de son équipe voient avec excitation ce qui s'en vient,

une motivation qui n'a rien à voir avec les bourses à gagner. En effet, ils ont l'impression qu'avec toutes les heures consacrées au projet, les prix en argent, d'un montant de 6000, 1800 et 600 dollars, ne seront qu'un bénéfice secondaire. Ce qu'ils veulent, c'est créer un café étudiant qui leur ressemble et qu'ils verront naître. Beaucoup d'entre eux commencent l'université et ont vu le concours comme une chance pour modeler leur université rêvée.

Les équipes ont été choisies sur la base de leur originalité et la faisabilité de leurs idées, mais, à partir de maintenant, la compétition sera plus serrée. Omer Dor est aux commandes de ce projet depuis le tout début et n'a pas été déçu par les propositions. Par contre, «pour gagner le deuxième tour, ils devront se dépasser et sortir des sentiers battus s'ils veulent impressionner

le jury» commente l'organisateur. Les simples propositions de manger local ou de vermicomposter ne rassasieront pas l'appétit du jury.

Les équipes auront plusieurs armes de leur côté. D'abord, les groupes sont multidisciplinaires, avec de futurs ingénieurs, philosophes, comptables ou environnementalistes. Ensuite, les équipes seront suivies chaque semaine jusqu'en mars par un professionnel du milieu du développement durable, tous experts dans leur domaine, soit en marketing ou en architecture par exemple.

Les juges sont des personnalités occupées mais qui voient d'un œil très enthousiaste la compétition. Amélie Picher travaille pour le Groupe Banque TD où elle est en charge des relations communautaires et de la fondation TD des Amis de l'environnement. Comme les six autres juges et mentors, elle

pense déjà aux projets qui s'élaborent devant elle. Son expertise en marketing aidera les équipes à attirer les clients au café étudiant, un défi que madame Picher considère de taille. «Si le café avait un porte-parole connu qui permettrait une couverture médiatique, alors le succès serait assuré!» affirme-t-elle.

Pour l'instant, les équipes accumulent leurs forces pour ce qui s'en vient et ne dévoilent pas leur plan. Seule l'équipe numéro 5 était prête à dévoiler une partie de leur stratégie. L'équipe The Loopt veut créer un café qui recyclerait l'eau grise de manière à ce qu'il n'y ait aucune perte. Ce genre d'idée, couplée à un plan d'affaires efficace, pourrait bien être les prémices de ce qui sera le (nouveau) café étudiant de l'AEUM.

Dévoilement des idées au mois de mars. ☉

De l'amiante à l'hôpital

Le Centre universitaire de santé de McGill utiliserait des matériaux à base d'amiante. Enquête.

Samuel Sigère

Le Débit

Des tuyaux en amiante-ciment sont utilisés pour le réseau de drainage pluvial du super hôpital du Centre universitaire de santé de McGill (CUSM). Cette annonce a été faite en décembre dernier par SNC-Lavalin, la firme d'ingénierie qui gère le plus grand chantier du Québec. Dans un communiqué de presse, le CUSM s'est défendu de l'utilisation d'un tel matériau assurant qu'«il n'y aura pas de fibre d'amiante circulant dans l'air du CUSM.» De plus, «l'amiante-ciment sera utilisé dans un but très précis: le drainage pluvial» réitère le communiqué, «[qui] est un matériau très rigide ne contenant que 13% d'amiante confinée dans la matrice de ciment.» Les seuls risques encourus, selon le CUSM, sont dans la coupe des tuyaux mais ces risques sont apparemment contrôlés et «toutes les précautions sont prises en accord avec la réglementation de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.»

L'utilisation de l'amiante-ciment pour la collecte des eaux de pluie est conforme aux normes québécoises. En 2002, le Québec, seul producteur d'amiante au Canada, a adopté une politique d'utilisation accrue et sécuritaire de l'amiante chrysotile dans le but de stimuler sa consommation et de convaincre de potentiels clients étrangers. Deux entreprises, LAB Chrysotile et Mine Jeffrey exploitent des mines dans les régions de Chaudière-Appalaches et de l'Estrie respectivement et produisent chaque année environ 300 000 tonnes de chrysotile.

Cette forme d'amiante selon l'Institut du Chrysotile, une organisation financée par l'industrie de



Le ciment amiante permet de réaliser des économies, mais qu'en est-il de la certification LEED par exemple?

Photo: Camille Chabrol

l'amiante et par le gouvernement du Québec, est moins toxique que les amiantes de la famille des amphiboles, dont les fibres ont toutes été reliées à des maladies pulmonaires telles que le cancer du poumon et la mesothéliome. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, 100 000 personnes meurent chaque année d'une maladie causée par une exposition prolongée à l'amiante. Cette mortalité élevée est le résultat de décennies d'utilisation constante et non sécuritaire de toutes formes

d'amiantes comme isolant thermique et sonore.

Devant cette crise sanitaire certains, comme l'Union Européenne, ont décidé d'abolir toute utilisation d'amiante, et, soutenus par d'autres états tels que l'Australie, poussent à un bannissement international. Leurs efforts sont cependant contrés par des pays comme le Canada qui, pour sa part, prône une utilisation sécuritaire et continue d'exporter du chrysotile vers des pays en développement comme

l'Inde, mais interdit l'utilisation de certaines formes d'amiante. Le gouvernement fédéral finance même des programmes de plusieurs millions de dollars pour désamianter et rénover des bâtiments officiels.

Cette contradiction dans la position canadienne pourrait bientôt toucher à sa fin. En effet, un matériau au départ approuvé par tous les partis politiques de la Chambre des communes, l'amiante est maintenant décrié par des politiciens de tous horizons. De plus, signe

d'un changement important dans la consommation, les deux entreprises qui exploitent le chrysotile au Québec ont fermé leurs portes. LAB Chrysotile a récemment fait faillite tandis que Mine Jeffrey attend du gouvernement provincial une garantie de financement. Avec ces deux vestiges de l'industrie de l'amiante disparus, le Canada va-t-il enfin saisir sa chance de redorer son blason sur la scène internationale en bannissant définitivement toute forme d'amiante et en promouvant des solutions plus écologiques?

Des substituts au chrysotile existent: la fonte et le PVC. Cependant, ces deux options coûtent plus cher en terme d'énergie, d'équipement et de maintenance. Selon l'Institut du Chrysotile, l'amiante-ciment permet de réaliser des économies à long et court terme. Ainsi, sur un hôpital de plusieurs milliards de dollars, cette économie pourrait aller jusqu'à des dizaines de milliers de dollars et plus lors de la construction des structures de maintenance. Contrairement au CUSM, le Centre hospitalier de l'Université de Montréal a annoncé qu'il utilisera pour sa part de la fonte pour ses tuyaux de drainage au lieu de l'amiante-ciment.

Le choix économique de la part du CUSM pourrait bien leur coûter la candidature au *Leadership in Energy and Environment Design*, un label nord-américain de reconnaissance des bâtiments à haute qualité environnementale, puisque LEED interdit l'utilisation d'amiante dans toute nouvelle construction. Cependant, le CUSM ne semble pas s'inquiéter outre mesure et réitère que l'utilisation d'amiante-ciment pour le drainage des eaux de pluie de l'hôpital n'affecte en rien leur application. ☉

LETTRÉ OUVERTE

L'administration frappe encore

Camillia Elachqar et Simone Lucas

Et c'est reparti! Un autre bras de fer avec l'administration de McGill s'amorce, avec l'annonce de monsieur Mendelson, premier vice-principal exécutif adjoint (Études et vie étudiante), du rejet des résultats du référendum sur l'existence du GRIP-Q et de CKUT.

Monsieur Mendelson a argumenté du manque de clarté des questions. Pourtant, le GRIP-Q a tout fait pour que le référendum soit en règle. Après avoir tenté à plusieurs reprises d'obtenir des détails sur les exigences de l'administration, le GRIP-Q a utilisé les vagues informations obtenues pour formuler la meilleure question pos-

sible et demander le soutien pour maintenir l'existence du GRIP-Q en restaurant l'autogestion du système d'*opt-outs*. Par la suite, le GRIP-Q s'est soumis au processus administratif d'Élections McGill en obtenant sans difficulté l'approbation du conseil de l'AEUM et de 500 étudiants pour utiliser cette question lors du référendum automnal.

Non seulement la question a-t-elle été clairement posée à la population étudiante, mais elle a été largement débattue lors de la campagne. Le référendum et ses implications ont été couverts par les médias étudiants, et le comité du GRIP-Q «Oui» a travaillé avec ardeur pour rendre l'information accessible: tracts, présentations, discussions en groupes et en ligne sur Facebook, entrevues, réponses aux

courriels et site Internet. Le taux de participation a été exceptionnel: 24,7%, soit 5245 étudiants, le deuxième de toute l'histoire d'Élections McGill; et les résultats ont été plus qu'imposants: 65,6% pour le GRIP-Q et 72,3% pour CKUT.

L'invalidation de la question par l'administration de McGill relève de l'injure! Du même coup, M. Mendelson remet en doute l'autorité d'Élections McGill et de l'AEUM, conteste un des rares processus démocratiques permettant aux étudiants de s'exprimer, et questionne directement leur intelligence et leur capacité à comprendre une question explicite et ses implications!

On en vient à se demander si l'administration tient vraiment à ce qu'il y ait «de la place à McGill

pour que *chaque* voix se fasse entendre dans un débat en toute civilité», comme l'écrit monsieur Mendelson dans un courriel destiné à tous les étudiants (16 novembre 2011). Que fait-il des 5245 voix qui se sont fait entendre l'automne dernier?

Au lieu de nous écouter, nous étudiants et travailleurs de McGill, l'administration s'acharne à nous rappeler que nous n'avons qu'à nous soumettre passivement à ses conditions et à oublier nos demandes raisonnables. L'Architecture Café, le dernier café étudiant du campus, a été fermé sans consultation à l'été 2010. Les employés de MUNACA ont impitoyablement été dénigrés à coup d'injonctions. L'AEUM a dû imposer un changement de nom à plus de 100 grou-

pes étudiants. L'administration est loin d'encourager et de promouvoir une vie et une culture communautaires à McGill.

Le GRIP-Q n'a pas fini de se battre contre cette institution impitoyable et inaccessible. Depuis 2007, après la prise de contrôle tyrannique du système d'*opt-outs* de plusieurs groupes autonomes comme le GRIP-Q, CKUT, Midnight Kitchen et TV McGill, l'administration a constamment ignoré les tentatives du GRIP-Q pour amorcer la discussion sur le sujet, le vote des étudiants pour mettre fin au système d'*opt-outs* en ligne (Assemblée générale, automne 2007) et, finalement, le référendum extraordinaire de la session dernière. Quand écouterait-elle enfin les étudiants? ☉

L'entreprise risquée

Les néodémocrates ont rendez-vous au printemps pour décider qui sera leur chef parmi les huit candidats en course.

Florent Conti
Le Délit

Cinq mois après le décès de Jack Layton, le Nouveau Parti démocratique se trouve dans une phase de reconstruction qui pourra se révéler critique après le départ d'un chef si charismatique et surtout après un succès électoral comme l'a été celui du 2 mai 2011.

Jusqu'au 24 mars, date du congrès néodémocrate qui aura lieu à Toronto, ce n'est rien d'autre qu'un combat des chefs, malgré les tentatives de minimiser un conflit tangible entre les concurrents.

En tout, ce sont huit candidats qui se lancent dans la course, chacun avec un motif bien distinct. La course à la chefferie, qui a commencé avec une série d'affrontements verbaux entre les deux favoris, Brian Topp et Thomas Mulcair, est l'une des préoccupations principales des communicants du NPD, craignant que la polarisation temporaire ait des effets néfastes dans un futur voulu brillant, majoritaire et... gouvernant.

Thomas Mulcair a voulu commencer sa campagne comme le leader naturel, mais en jouant la carte du Québec, il pourrait voir son soutien hors-Québec réduit à néant. Le fameux député d'Outremont a le plus d'expérience en politique.

Fait lieutenant québécois du NPD par Jack Layton (ce que certains pouvaient percevoir comme une façon d'éloigner une potentielle compétition), il a vu ses ambitions de leader sérieusement menacées par l'émergence d'un

personnage assez différent venant également du Québec; Brian Topp.

Né à Longueuil, cet ancien rédacteur en chef du *McGill Daily* a rejoint le NPD en 1980 et est un des plus ambitieux candidats. Voulant lutter contre l'évasion fiscale et favorable à la taxation progressive, Brian Topp cherche aussi à abolir le Sénat, qui, pour lui, serait une éventuelle barrière si le NPD était amené à former un gouvernement, car celui-ci est seulement constitué de libéraux et de conservateurs.

Il se fait l'avocat d'une réforme électorale en encourageant un système mixte à représentation proportionnelle. Tous ces grands chantiers politiques peuvent d'une part susciter l'attrait de certains

sympathisants, mais également lui causer du tort, car dans la conjoncture actuelle les grands projets de réforme antisystème ne sont pas toujours accueillis à bras ouverts.

Début janvier, en entrevue avec le journal *Métro*, Brian Topp polarisait sa position vis-à-vis de son adversaire de l'heure, Thomas Mulcair, en affirmant que ce dernier avait tort de recentrer le parti vers la droite et de «jouer sur les platebandes du Parti libéral». Vraie divergence idéologique ou désir d'antagonisme électoraliste?

On ne devrait néanmoins pas sous-estimer les six autres candidats, chacun avec une identité bien précise, mais qui ont peu d'opportunités de se dévoiler,

éclipsés par le duel des deux Grands.

Niki Ashton est députée de la circonscription de Churchill (Manitoba) depuis 2006. À 30 ans, cette étudiante polyglotte est à l'image de nombreux militants néo-démocrates, jeunes et possédant une riche expérience internationale.

Nathan Cullen, député de Colombie-Britannique, est l'unique voix de l'Ouest, s'assurant d'un soutien principalement dans les zones rurales du nord de la province.

Paul Dewar, Romeo Saganash et Martin Singh ont tous trois un portfolio bien distinct. Le premier est député d'Ottawa-Centre, le second, ancien vice-grand chef

du Grand Conseil des Cris, avocat et acteur de la convention de la Baie James, et le troisième basé en Nouvelle-Écosse, très attaché à la fois à la communauté sikhe et aux Forces canadiennes.

Peggy Nash, députée d'Ontario, mise sur son implication avec les syndicats (elle fut assistante de Buzz Hargrove, président du syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile) pour attirer les tranches plus travaillistes du parti.

Le NPD a subi une importante polarisation entre les députés qui soutiennent Thomas Mulcair et ceux derrière Brian Topp, le premier incarnant la voie traditionnelle du parti, et l'autre développant une image de dissident et d'alternative au statu quo.

Parmi les élus mcgillois (dont *Le Délit* a fait le portrait tout au long de l'automne dernier), Charmaine Borg, députée de Terrebonne-Blainville, après avoir travaillé pour la campagne de Thomas Mulcair en 2011, s'est rangée aux côtés de Brian Topp qui, selon elle, «a une vision d'un Canada plus égal», donnant aux «jeunes la possibilité de jouer un rôle».

Matthew Dubé, de Chambly-Borduas, est quant à lui resté derrière Thomas Mulcair, candidat pour lequel il avait également mené campagne lors des dernières élections fédérales.

Brian Topp n'a, en effet, pas été présent lors de la vague orange de mai 2011, contrairement à Mulcair qui compte beaucoup sur son succès québécois pour remporter la chefferie en mars prochain. ☉



Qui sera le prochain chef du NPD? Réponse le 24 mars.

Lindsay P. Cameron / *Le Délit*



Dans la mêlée.

Le Délit cherche un(e)
chroniqueur sportif.

Envoyez votre candidature à
actualites@delitfrancais.com

Le choc des cultures

Dans le cadre d'une des conférences dialogiques organisées par le docteur Norman Cornett, *Le Délit* a rencontré deux figures importantes de la scène académique et cinématographique.

Louis-Philippe Tessier

Le Délit

Stefan Nitoslowski, le réalisateur du documentaire *Liberté, Égalité et Accommodements*, et la docteure Jaswant Guzder, psychiatre transculturelle de renommée internationale et professeure de l'université McGill étaient invités ce dimanche par le docteur Cornett lors d'une rencontre dialogique à l'église unie Saint-James. La série de conférences vise à offrir une éducation durable à n'importe quel citoyen, par des citoyens. En d'autres mots, l'accent est mis sur la discussion entre les citoyens et les experts invités aux conférences.

L'aspect intéressant du film de monsieur Nitoslowski, souligne docteure Guzder, est qu'il ne gravite pas autour de la langue, comme c'est souvent le cas, mais autour des différences culturelles, plus particulièrement sur le port du voile. Par conséquent, la deuxième question posée durant la conférence soulevait l'enjeu du port du voile et le besoin de le placer au centre du débat.

Un jeune déclarait devant l'audience que la Révolution tranquille était finie et que «notre génération vous en remercie! Mais laissez-nous maintenant



Illustration: Matthieu Santerre

prendre les rênes et façonner la société telle que nous [les jeunes] la voyons». Cette sortie illustre toute la complexité du débat des accommodements raisonnables, traduisant non seulement un choc de cultures, exacerbé par la mondialisation, mais aussi la réalisation que des différences existent

bel et bien entre les Québécois de souche.

Est-ce que le Québec a conscience de son statut de minorité au Canada? Est-ce que les enjeux culturels d'aujourd'hui seraient les mêmes si le Québec réussissait à s'affirmer en temps que nation indépendante? Stefan

Nitoslawski répond à travers son expérience personnelle. Polonais d'origine, né au Québec, il a vécu au cours de sa vie des moments où il se sentait plus Québécois, et d'autres où il se sentait plus Polonais. C'est, d'après lui, aussi le cas du Québec puisqu'il semble y avoir une tension constante entre le désir d'appartenance au Québec et le sentiment d'identité canadienne. Cette incertitude semble quelque peu malade dans la province puisque le débat de la souveraineté n'est toujours pas «régulé».

Mais de quel syndrome le Québec souffre-t-il? «Hystérie, dissociation, anxiété face à la diversité, de cette peur profonde de l'Autre?» s'interroge-t-on. D'après le réalisateur, cette tension est présente partout et à différente échelle. Monsieur Nitoslowski explique, sur un ton anecdotique, que la responsable de l'église d'Hérouxville, endroit où le débat sur les accommodements raisonnables s'est enflammé, est généralement exclue des discussions pertinentes aux affaires du village puisqu'elle n'est elle-même pas originaire de celui-ci. La docteure Guzder renchérit en expliquant que ces tensions ne sont pas que de simples problèmes psychiatriques, mais plutôt des problèmes très complexes qui surgissent par la force des processus de socialisation des sociétés.

Finalement, cette question d'identité ne reste qu'un choix individuel à faire à un moment précis de sa vie, déclare M. Nitoslowski. «Plus vous êtes confortable avec votre identité, plus ce sera facile d'accommoder par la suite», renchérit docteure Guzder.

Dans le cas d'une société possédant des antécédents historiques d'infériorité et une histoire construite en majeure partie sur l'immigration, est-il possible d'arriver à ce niveau de confiance en soi? Un aspect qu'il ne faut pas oublier est que chaque société est unique; une politique adoptée par une ne peut être implantée dans une autre sans y apporter quelques changements.

Par conséquent, le degré de complexité de mise en œuvre des accommodements culturels variera selon les idiosyncrasies sociétales. Ce n'est pas pour dire que les sociétés ne peuvent s'influencer mutuellement.

Dans le cas du Québec, où l'identité semble toujours difficile à établir, il se pourrait que cette faiblesse se transforme en force. D'après Alasdair MacIntyre, une société ne peut s'engager dans un débat rationnel à propos de ses propres styles de vie que lorsque celle-ci est soumise à un choc assez sévère pour aller chercher des réponses dans les traditions d'autres cultures. ☉

CHRONIQUE

La doctrine de la foi

Jean-François Trudelle | Attention, chronique de droite



CECI N'EST PAS UN ARTICLE sur la foi catholique et ses institutions, comme certains pourraient le croire. Il prendra toutefois, et malheureusement, la forme d'une critique d'une croyance religieuse qui ne devrait pas en être une.

Je parle de l'idéologie. Certains y opposeront le pragmatisme, ce qui est, à mon avis, un aveu détourné d'absence de convictions profondes. Se vanter d'être pragmatique, c'est se vanter que nos opinions n'ont aucun fondement solide et qu'elles sont fondées par un impératif plutôt vague de bonheur général. Au pragmatisme et à l'idéologie, il faut opposer un troisième joueur.

Ce dernier, c'est celui qui considère que l'idéologie n'est pas une fin en soi, mais les fondations d'une pensée politique sur laquelle un individu se doit de construire. Celui qui adopte ce mode de pensée évite deux pièges: celui d'être une girouette qui suit l'air du temps et celui d'être un fanatique obsédé par le respect de la norme idéologique qu'il a faite.

Ceux qui se bornent d'idéologie, la voyant comme une fin en soi, cessent de réfléchir à ce qui doit être fait et à ce qui doit être évité. Le modèle qu'ils se sont construit se justifie lui-même et cela est suffisant: hors du modèle, il n'y a que des idiots qui n'ont rien compris.

L'idéologie devient pour eux un outil qui pense à leur place, qui leur soumet les opinions à adopter, sous peine d'excommunication de leur Église respective. Au Vatican, la Congrégation pour la doctrine de la foi a pour mission de promouvoir et défendre la doctrine et les mœurs catholiques.

Le courant de pensée dicte les normes, les opinions et les fondations, et la transgression ne saurait être tolérée puisque seule l'hérésie s'en suit. La simple peur

d'être un *outsider* suffit à tenir les idéologues en rang.

Ces gens adopteront des livres cultes, venant jouer le rôle de la Bible ou du Coran, mais s'appelleront *Anarchie, État et Utopie, Le Capital, Atlas Shrugged* ou *La Conquête du Pain*. Ces livres décrivent peut-être un monde à créer dans la tête de leurs auteurs, mais pour l'être humain moyen doté d'un minimum de sens critique, ils doivent former la base d'un système de pensée et non pas le système de pensée en soi.

Ils jettent les principes sur lesquels quelqu'un doit construire ses opinions pour affirmer son individualité intellectuelle en y ajoutant ce qu'il croit être juste. Y obéir aveuglément ne fait que noyer la raison dans une marre intellectuelle collectiviste d'où rien, sauf de la rigidité, n'émerge.

L'idéologie est utile comme levier intellectuel, mais elle ne doit pas définir quelqu'un. Combien de fois me suis-je fait demander si j'étais un libertarien, un néo-libéral, un monétariste, etc.? Honnêtement, je ne sais pas ce que je suis. Je serai ce que vous voulez que je sois, si vous avez tant besoin de me coller une étiquette.

À quoi bon se définir idéologiquement? Vous finirez toujours par diverger du groupe auquel vous prétendez appartenir. Laissez les autres vous donner un titre si ça les conforte de se convaincre que vous avez tort pour le simple fait que vous êtes un «néokeynésien».

La dernière chose dont nous avons besoin ces temps-ci, c'est d'une doctrine de la foi intellectuelle. ☉



Photo: Steve Martin

Société

societe@delitfrancais.com

Le fédéralisme et les valeurs mobilières

Ou comment la Cour suprême a contrecarré les plans du gouvernement fédéral.

Annie Lagueux

Le Délit

Les étudiants en droit se souviennent certainement de leur première semaine de cours. Le professeur attiré pour l'Initiation au droit tentait de faire retenir les bases des connaissances nécessaires à la réussite des prochaines années du baccalauréat et certains se souviennent du moment précis où il s'est mis à parler de la Constitution canadienne et du partage des compétences. Et particulièrement de deux articles, 91 et 92 de la *Loi Constitutionnelle de 1867*. Certains se demandaient: «On note les articles?» Et la réponse: «Bah... On les note et au pire, on les oublie.» Après ce cours, on ne pouvait plus jamais les oublier, les utilisant à une fréquence étonnante au cours du baccalauréat.

Ces deux articles renferment beaucoup plus qu'ils ne laissent paraître... Et pourtant, quelle importance ont-ils eue et continuent-ils à avoir, encore aujourd'hui! Nous n'avons qu'à nous référer à la «décision» de la Cour suprême rendue le 22 novembre dernier, soit le *Renvoi relatif à la Loi sur les valeurs mobilières*. Les motifs de la plus haute cour du pays font suite à la question portant sur la compétence législative du Parlement du Canada à adopter la Loi sur les valeurs mobilières. Ce processus d'avis consultatif mis en place dans la loi constitutive de la Cour suprême permet au gouverneur en conseil, soit à toutes fins pratiques le gouvernement fédéral, de «soumettre au jugement de la Cour des questions de droit importan-

tes, comme la constitutionnalité ou l'interprétation d'une loi fédérale ou provinciale, et lui demander son opinion à ce sujet». C'est notamment le processus qui avait été employé par le gouvernement pour le *Renvoi relatif au mariage de personnes de même sexe* et le *Renvoi sur la sécession du Québec*.

Ce renvoi de novembre dernier, plus qu'une décision sur les valeurs mobilières, est en fait une réaffirmation du principe du fédéralisme, concept à la base de la société canadienne. En effet, les deux articles dont il était question plus tôt, soient les articles 91 et 92 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, pré-

«Le transfert du pouvoir de réglementation réduirait les provinces au rôle d'exécutant, les privant du rôle de décideur pour ce qui est meilleur pour leur province.»

voient les compétences conférées au Parlement du Canada et celles dévolues aux provinces. C'est dans cette séparation que réside le fondement de tous les pouvoirs que possèdent nos paliers de gouvernements. En effet, lors du partage des compétences afférentes à la création de la fédération canadienne, «le fédéral s'est vu octroyer les domaines de compétence les plus importants, surtout en matière économique, parce qu'on les considérait d'intérêt général pour le pays.» Et les provinces? Elles ont reçu des compétences de nature sociales et culturelles, des pouvoirs d'application davantage locale.

Le Renvoi se positionne quant à la validité de la *Loi sur les valeurs mobilières fédérale* qui prévoyait la création d'un organisme canadien unique de réglementation des valeurs mobilières. Mais avant toute autre chose, qu'est-ce qu'une valeur mobilière? Selon la Cour Suprême, le terme «valeur mobilière» désigne une classe d'actifs qui comprend, par convention, les actions de société, les intérêts dans des sociétés par actions, les titres de créance comme les obligations et les instruments financiers dérivés.

On peut se poser une question bien simple: quelle est la motivation du gouvernement fédéral à vouloir unifier la réglementation des valeurs mobilières? En fait, une commission nationale des valeurs mobilières permettrait de centraliser l'ensemble des activités financières autour de l'actuel grand centre financier du Canada, soit Toronto.

Le Québec possède sa propre *Loi sur les valeurs mobilières* depuis bien des années et a même instauré en 2004 l'Autorité des marchés financiers, un organisme chargé d'encadrer les marchés financiers québécois et prêter assistance aux consommateurs de produits et services financiers. De plus, cette Autorité veille à l'application des lois propres à chacun des domaines qu'elle encadre. La Loi proposée par le gouvernement fédéral visait à ramener tous ces pouvoirs à Ottawa.

Pourquoi donc les provinces sont-elles réticentes à une «Autorité des marchés financiers» canadienne? Au cabinet du



Caricature par Matthieu Santerre

ministre des finances du Québec, on affirme qu'une autorité fédérale viendrait contrecarrer les lois existantes au Québec. Les provinces ont adopté leur propre loi, et ce pour représenter les différentes réalités financières dans l'ensemble du pays. Par exemple, les normes fiscales trouvant application en Alberta sont différentes de celles du Québec, car les réalités économiques et financières y sont différentes. Les gouvernements de ces deux provinces le savent, et ces dernières ont fait front commun contre le projet de loi. Ainsi, appliquer une réglementation mur-à-mur sans prendre en compte les différences économiques régionales du Canada favorise la première place financière du Canada, Toronto.

De cette manière, le transfert du pouvoir de réglementation réduirait les provinces au rôle d'exécutant, les privant du rôle de décideur de ce qui est meilleur pour la province. De plus, ce transfert se traduirait par une perte d'expertise financière dans l'ensemble des provinces au profit de la centralisation de cette expertise vers Toronto.

De nombreuses propositions de Commission nationale financière avaient été discutées, et ce depuis 1935. Cependant, de telles initiatives se sont intensifiées dans la dernière décennie pour mener à un projet de loi tel qu'analysé par la Cour. Afin de justifier la création d'une telle réglementation, le gouvernement fédéral, dans son intervention devant la Cour suprême, soutenait que la «Loi, telle que libellée, ne vise pas à imposer unilatéralement un régime unifié de réglementation des valeurs mobilières pour l'ensemble du Canada. Elle donne plutôt aux provinces le libre choix de participer au régime si elles le souhaitent et quand elles le souhaitent.» Ce faisant, le Parlement canadien souhaitait que toutes les provinces choisissent de participer au régime créant ainsi «un régime de réglementation national des valeurs mobilières pour le Canada.»

Ainsi, le Canada, auquel s'est joint l'Ontario et quelques intervenants, prétendait que la Loi dans son ensemble relevait du volet général d'une compétence lui appartenant, soit la capacité de légiférer en matière de trafic et



Crédit Photo: Teamkonsol

de commerce que le paragraphe 91 (2) de la *Loi constitutionnelle de 1867* confère au Parlement. Les provinces telles que de l'Alberta et le Québec souhaiteraient au contraire que le régime légal «relève de la compétence des provinces en matière de propriété et de droits civils prévue au paragraphe 92 (13) de la *Loi constitutionnelle de 1867*.» Le Canada ne s'opposait pas à l'argument selon lequel la réglementation des valeurs mobilières relève de la compétence provinciale, mais soutenait plutôt que le marché des valeurs mobilières a évolué en une matière touchant l'ensemble du pays,

«Les Cours d'appel de l'Alberta et du Québec avaient toutes deux conclu que la Loi sur les valeurs mobilières proposée par le Canada était inconstitutionnelle.»

nécessitant du fait même une intervention du Parlement pour la création d'une commission nationale unique.

Avant même d'analyser les motifs de la Cour, il est intéressant de noter que les Cours d'appel de l'Alberta et du Québec avaient toutes deux conclu que la *Loi sur les valeurs mobilières* proposée par le Canada était inconstitutionnelle, position que défendaient les gouvernements respectifs de ces provinces.

La Cour Suprême définit clairement son mandat dès les premières pages du renvoi: «Il ne revient pas aux tribunaux de

trancher la question politique de savoir si un régime national unique de gestion des valeurs mobilières est préférable à de multiples régimes provinciaux. En conséquence, [la] réponse à la question posée par le présent renvoi n'est dictée que par le texte de la Constitution, par les principes fondamentaux de notre droit constitutionnel ainsi que par la jurisprudence pertinente.» Pour ce faire, le tribunal a adopté une approche qu'elle a elle-même qualifiée de fédéralisme moderne, soit une «vision plus souple du fédéralisme qui permet le chevauchement des compétences et qui encourage la coopération intergouvernementale.»

La Cour a affirmé que la Constitution canadienne confère des pouvoirs au Parlement fédéral de promouvoir l'intégrité et la stabilité du système financier canadien et que la Constitution confère également le pouvoir au Parlement de réglementer le trafic et le commerce, tant au niveau interprovincial qu'international.

Toutefois, le tribunal a réitéré un principe maintes fois soutenu dans des décisions précédentes (notamment celle sur la sécession du Québec), soit que «bien que les principes de flexibilité et de coopération soient importants pour le bon fonctionnement de l'État fédéral, ils ne peuvent l'emporter sur le partage des compétences ou le modifier.» Le fédéralisme est un concept constitutionnel qui demande qu'un exercice d'équilibre soit fait entre les pouvoirs du gouvernement fédéral et ceux des

provinces. La Cour a réaffirmé que le partage des compétences prévu aux articles 91 et 92 de la *Loi constitutionnelle* doit être respecté, tout en prenant en compte les nouvelles réalités de la société.

Dans son analyse de la conformité de la *Loi sur les valeurs mobilières* avec ce partage, la Cour Suprême s'est questionnée quant au caractère véritable de la loi qui leur a été soumise. La Cour part du principe que la compétence attribuée au Fédéral, soit le pouvoir relatif au trafic et au commerce, n'inclut pas toutes les questions touchant à ces sujets. Une situation contraire équi-

«Il est clair que nous ne pouvons aller de l'avant avec ce projet de loi. Nous allons étudier cette décision attentivement et nous allons agir en conséquence.» - Jim Flaherty

vaudrait à «attribuer à une compétence fédérale une teneur qui viderait de son essence une compétence législative provinciale.» À travers son analyse, le tribunal a conclu que le caractère véritable de la loi consistait «à réglementer, à titre exclusif, tous les aspects du commerce des valeurs mobilières au Canada, y compris les occupations et les professions relatives à ce domaine dans chaque province.» Une fois cela établi, la Cour a tenté de rattacher cet objet avec une compétence prévue par la Constitution. Le gouvernement fédéral soutenait que l'objet de la loi se trouvait dans son champ

de compétences alors que le gouvernement provincial soutenait que c'était plutôt son champ de compétence que la loi venait envahir. N'arrivant pas à un résultat concluant après l'exercice, le tribunal s'est alors questionné à savoir si la Loi «traite d'un domaine d'une importance et d'une portée véritablement nationales et qui transcende les compétences provinciales», argument avancé par le gouvernement fédéral pour justifier l'adoption de la Loi en premier lieu.

À cette question, la Cour a répondu par la négative. La tentative du Fédéral de réglementer tout le commerce des valeurs mobilières ainsi que la conduite des participants dans le secteur d'activités rend la *Loi sur les valeurs mobilières* inconstitutionnelle. La Cour a conclu son raisonnement en affirmant que la Loi n'est pas valide dans sa version actuelle car le régime fédéral proposé empiétait de façon trop importante sur les pouvoirs dévolus aux provinces et la Cour suprême a jugé que cela est contraire au fédéralisme canadien, et cela même dans une perspective de fédéralisme souple et moderne.

Le ministre des Finances du Canada, Jim Flaherty, a indiqué qu'il allait respecter la décision de la Cour. «Il est clair que nous ne pouvons aller de l'avant avec ce projet de loi. Nous allons étudier cette décision attentivement et nous allons agir en conséquence», a-t-il affirmé dans une déclaration publiée par son cabinet. Devant cette position, on ne peut que s'ébahir du pouvoir donné à deux articles, articles dont l'existence est parfois ignorée ou dont la portée est, dans d'autres cas, incomprise. Dans tous les cas, la Cour suprême veille à assurer le respect de nos lois constitutionnelles et nos droits fondamentaux tout en tranchant des enjeux de société d'une importance certaine. Et qui sait si le ministre des Finances du Canada ne suivra pas la «suggestion» de la Cour et ne mettra pas de l'avant une démarche coopérative qui, de l'avis même du tribunal, reconnaîtrait la nature provinciale de la réglementation des valeurs mobilières et donnerait le pouvoir au Parlement de traiter d'enjeux nationaux. ☉



Caricature par Matthieu Santerre

Sans domicile fixe

Élise Maciol | Plume en vadrouille



MONTREALAIS, RÉJOUISEZ -vous de votre sort! Si vous n'arrivez pas à comprendre les petites annonces immobilières remplies d'abréviations farfelues, honte à vous. Si vous vous plaignez de ne pas trouver l'appartement ou

la chambre qui vous convienne, cessez vos jérémiades. Si vous trouvez que votre loyer actuel est trop élevé, détrompez-vous. Au moins, vous avez toujours le même toit sur la tête pour un prix raisonnable, et les fins de mois ne peuvent vous amener que quelques soucis bancaires.

À Amsterdam, où il n'est pas rare de devoir déménager régulièrement, l'ombre menaçante du 1^{er} de chaque mois hante les infortunés sans cesse en quête d'un nouveau logement. Quand les petites annonces ne sont pas écrites en néerlandais abrégé, plus de la moitié d'entre elles sont des tentatives de fraude. Une fois qu'on a répondu aux annonces intéressantes, on ne reçoit d'ailleurs que le tiers de ré-

ponses. Après ça, je passe la description des visites d'une dizaine d'appartements tous plus invivables les uns que les autres, bien que leur description et leurs photos sur Internet laissent croire à un paradis sur terre.

Quand on a trouvé la chambre idéale, encore faut-il que les colocataires nous choisissent parmi la foule de candidats venus pour la visite... C'est alors qu'il faut ruser et exposer mielleusement les avantages qu'aurait notre élection: on sait être discrète comme une souris quand il le faut, mais on est d'ordinaire aussi pétillante qu'un ouistiti, on prépare le saumon à l'érable et au gingembre comme une déesse, on sait dire «patte de chien» en russe comme si on

était né à Moscou, on fait des massages à tomber par terre et bien plus!

Cependant, se décider pour une chambre moins pire qu'une autre, convaincre les colocataires qu'on est leur meilleur candidat et régler les détails administratifs et financiers, tout ça n'est que le début d'une aventure qui se répète mois après mois. Il s'agit maintenant de déménager! D'abord, il faut essayer pour la énième fois de tout faire rentrer dans ses valises, y compris les nouvelles acquisitions qui nous semblaient jusqu'ici nécessaires – petite robe noire, souvenirs, romans de gare etc. On avait oublié à quel point notre valise était petite... et c'est à en avoir des sueurs froides quand on pense

que dans deux mois à peine, il va falloir faire passer ce monstre en soute! Une fois rassemblés ladite valise prête à exploser et les divers sacs qu'on a dû y ajouter en catastrophe, il faut déménager tout ça «à la hollandaise»: à vélo et sous la pluie...

Après avoir fait le deuil d'une colocation d'un mois si rapidement passé, il faudra vite s'adapter à de nouveaux colocataires: celui qui fait toujours sa vaisselle en retard, celui qu'on ne voit jamais, celui qui nous rend fou à force de traîner des pieds, ou encore celui qui arrive à transformer la salle de bain en une scène d'explosion nucléaire.

Enfin, peu importe, puisqu'un mois plus tard, tout est à recommencer. ☹

Le Délit vous invite à participer aux activités de la **FrancoFête** organisée par la CAF - du 2 au 17 février 2012 -

Vous voulez être publiés pour vos travaux à McGill? Envoyer un courriel à l'équipe des **Cahiers du Québec** pour plus d'informations - cahiersduquebec@gmail.com -



Caricature de Matthieu Santerre

Le Syndrome de Drapeau – Canto I

Marek Ahnee | Carnets métèques



EN MAI 2010, MON PÈRE m'a appelé. «T. est à Montréal, il rend visite à sa fille, il a pris ton adresse». Je n'aurais jamais pensé rencontrer T. ici, je ne savais même pas qu'il avait une fille à Westmount. Cela faisait dix ans

que je ne l'avais pas vu et j'avais même sans doute oublié son visage. Tout ce que je savais, c'est qu'il était un camarade de collège de mon père, et qu'il était connu dans le microcosme mauricien comme l'excentrique héritier d'une famille aristocratique hindoue, qui avait préféré le yoga aux affaires. Je redécouvris un personnage haut en couleur, mêlant malice sanskritique et gaillardise créole.

«On part tous pour un petit voyage cette semaine, Niagara, Toronto, Tousala... Juste deux ou trois jours. Tu sais bêta, tu fais partie de la famille, on t'emmène». Généreux T. Un vendredi après-midi j'embarque dans un 4x4 de location avec T., son épouse, sa fille, son gendre et son fils de dix

ans. C'était l'occasion de sortir enfin de Montréal après une première année épuisante d'amphithéâtres bondés et de dortoirs empestant l'herbe.

Le périple commence mal. Nous manquons de rentrer illégalement aux USA car le GPS nous mène à Niagara New York, au lieu de nous conduire à Niagara Ontario. Une fois la route balisée, on commence un *road movie* pittoresque sur un long styx jalonné de Tim Horton's. Premier arrêt: les chutes. Un lieu mythique imprimé sur tant de calendriers mauriciens, rêve et fantasme de tout Livingston du Nord. À cette première étape du voyage, c'est la fin d'un rêve, les chutes sont le dernier carré de nature d'un espace envahi par un parc d'attraction

tentaculaire combinant nationalisme à fleur d'érable et consumérisme bien amerloque. T. peste, lui, après le temps: «Ayo mamao, il y a plus de vent que sur un bateau ici...»

Deuxième escale et noyau du voyage: Toronto. Le deuxième cercle de l'enfer. Tout semble gris. Les pancakes de l'hôtel sont fades. Chinatown ressemble à une ville de western. Les gens se bousculent à la parisienne. Un vendeur de camelote m'assaille chaque cinq minutes. *Downtown Toronto* est une caricature de New York. Leur Centre Eaton est à celui de Montréal ce qu'un oratoire calviniste est à une basilique baroque. Je n'arrive pas à savoir si la Tour CN est un bolet géant ou un mégalthé phallique. C'est dans ce

grand tintamarre de stress et de klaxons que je retrouve une amie en stage dans la ville. «*God, Toronto really sucks*» conclut-elle après m'avoir fait une visite guidée de Gerrard Street.

Troisième escale: Ottawa. Le premier cercle du Purgatoire. Une capitale fédérale coquette et propre. Les maisons et les magasins ont le charme de la ville de province normande où vit mon grand-père français. Un bon endroit pour passer sa retraite, en quelque sorte. Tout est propre. Et puis soudain, l'horreur! une araignée géante qui se dresse devant la cathédrale, comme pour vous rappeler que le Royaume des Cieux est encore loin.

(Fin et nuance au prochain épisode) ☹

THÉÂTRE

La vengeance du barbier

La saison hivernale de McGill débute avec *Sweeney Todd: The Demon Barber of Fleet Street*, la célèbre comédie musicale de Stephen Sondheim.

Nathalie O'Neill
Le Délit

L'histoire de Sweeney Todd sera familière pour nombre d'entre vous qui auront vu l'adaptation cinématographique de Tim Burton. Sweeney Todd, alias Benjamin Barker, retourne à Londres suite à un exil de quinze ans, après une accusation falsifiée. En apprenant le terrible sort encouru par sa femme et sa fille, Sweeney Todd prépare sa vendetta. La troupe artistique de l'*Arts Undergraduate Theater Society* donne un portrait supérieur à celui de Tim Burton, explorant davantage les thèmes de l'histoire et étoffant beaucoup plus les terribles aventures de Sweeney Todd et de Mrs. Lovett. En fait, l'adaptation marque une autre étape dans la voie innovatrice de l'AUTS.

La metteuse en scène Pheadra Nowak, le directeur musical Sean Mayes et la chorégraphe Rebecca Pearl ont développé la production ensemble et cette proche collaboration se manifeste par la fluidité du spectacle. Le sentiment d'appartenir à «une

grande famille» se traduit par l'enchevêtrement captivant de tous les participants dans cette production. Les relations faciles entre les acteurs (et leur personnage) sont rivalisées seulement par l'enthousiasme que toute l'équipe démontre pour la production.

La troupe fait preuve de créativité, utilisant l'espace de la salle et jouant avec le public. Les acteurs ont des jeux variés qui façonnent une heureuse symbiose, surtout lorsqu'il s'agit des numéros chantés en duo et en groupe. Les acteurs gagnent par leurs interactions et fortifient mutuellement leurs jeux.

Nowak illustre habilement la dualité de l'histoire: la succession de moments humoristiques et de retombées sombres donne un goût parfait et équilibré du pessimisme et de l'optimisme que l'on trouve dans *Sweeney Todd*. La narration marque les transitions avec fluidité, ce qui enlève toute possibilité de stagnation.

Zara Jestadt, dans le rôle de Mrs. Lovett, est la vedette du spectacle, de par son maniérisme charmant et la facilité avec

laquelle elle jongle entre les éléments légers et ténébreux de la pièce. L'interprétation solide du protagoniste par Benjamin Harris est plus tempérée mais croît alors que le duo s'enfonce dans leurs desseins pervers.

La grève de MUNACA en automne 2011 avait menacé l'utilisation des édifices universitaires pour la représentation. L'AUTS envisageait une relocalisation à Concordia, ce qui aurait coûté cher à la troupe étudiante qui dépend largement de subventions privées. L'AUTS est en effet une organisation indépendante de l'administration universitaire et de l'AEUM. *Sweeney Todd* est le fruit de l'effort d'étudiants de diverses facultés réunis par leur goût pour le théâtre. L'AUTS anticipe une série de représentations fructueuse pour *Sweeney Todd*, encouragée par le grand nombre de billets déjà réservés. ☺

Sweeney Todd:
The Demon Barber of Fleet Street
Où: Moyses Hall
Pavillon des Arts (McGill)
Quand: du 26 au 28 janvier



Mrs. Lovett (Zara Jestadt)



La mendiante (Maddie Lawrence-Thorne)



Le barbier Sweeney Todd (Benjamin Harris)

Photos par Lindsay Cameron / Le Délit

WEEKEND 3 PRÉSENTÉ PAR

12-13-14
19-20-21
26-27-28
JANVIER 2012

★ SAPPORO PRÉSENTE
igloofest
SUR LES QUAIS
EN COLLABORATION AVEC

ACHÈTE TON BILLET MAINTENANT!
IGLOOFEST.CA

Programme de soutien à la recherche

Par son programme de soutien à la recherche, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) vise à promouvoir des travaux scientifiques portant sur un aspect ou une composante de ses fonds d'archives et de ses collections patrimoniales ou encore sur un sujet lié aux missions de l'institution.

Bourses offertes aux chercheurs du Québec

- deux bourses de doctorat (12 500 \$ chacune)
- deux bourses de maîtrise (9500 \$ chacune)
- une bourse additionnelle de doctorat (12 500 \$) ou de maîtrise (9500 \$)
- une bourse Relations France-Québec (3500 \$)

La date de tombée des candidatures de maîtrise est le 1^{er} mars 2012. Le programme bénéficie de l'appui financier de la Fondation de BAnQ.

Renseignements

Direction de la recherche et de l'édition
Téléphone : 514 873-1101, poste 3831
Courriel : info.recherche@banq.qc.ca
Règlement complet : banq.qc.ca/psr

Bibliothèque
et Archives
nationales
Québec



Web HT.0

Pour une société informée : la pertinence
numérique et ses défis pour les sociétés
démocratiques du 21^e siècle

Par Daniel J. Caron, bibliothécaire et archiviste du Canada



Cette conférence fait suite à la publication, chez l'éditeur français Hermann, du livre du même titre. Son auteur, qui prononcera cette conférence pour la première fois, traitera de l'impact du numérique sur le document et sur la production documentaire ainsi que de la manière dont celui-ci affecte la vie quotidienne, tant individuelle que collective.

Le jeudi 2 février à 12 h

B Billet nécessaire

Gratuit • Aucun billet sur place

banq.qc.ca •

Venez faire connaissance!

À l'Auditorium
du Centre d'archives de Montréal
535, avenue Viger Est
Berri-UQAM ou Champ-de-Mars

Bibliothèque
et Archives
nationales
Québec

Elle vit encore!

La première d'*Il Trovatore* à l'Opéra de Montréal n'était ni exceptionnelle, ni médiocre.



Ferrando, capitaine de la garde (Ernesto Morillo, basse)

Photo: Yves Renaud

Florent Conti

Le Délit

Manrico, fils prétendu de la sorcière Azucena, est un trouvère (il trovatore) bien-aimé de Leonora. Le Comte de Luna en est jaloux. Le seul obstacle est que Manrico et le Comte sont frères, mais, pis, ils l'ignorent.

L'Opéra de Montréal s'est transporté dans l'Espagne du 15^e siècle pour cette œuvre de Verdi datant de 1853. Entre costumes colorés et décors sobres et modernes, Oriol Tomas met en scène un classique de la Trilogie Populaire du compositeur italien avec un souci du détail assez remarquable. Le duo coréen-japonais ténor-soprano lyrique que forment Dongwon Shin et Hiromi Omura fonctionne plutôt bien, même si l'on peut reprocher à l'interprète de Leonarda de délivrer une performance un peu trop académique, bien qu'elle fasse preuve d'une aisance surprenante lors des moments clés en soliste à l'instar d'un air «D'amor sull'ali rosea» parfaitement maîtrisé.

Malgré un début qui peine quelque peu, très vite tout se met en place et l'Orchestre symphonique de Montréal, dirigé par Francesco Maria Colombo, tout comme les Chœurs de l'Opéra de Montréal, livrent une prestation de qualité.

Dongwon Shin, surtout au troisième acte et pendant «Di quella pira, l'orrendo foco», semble avoir charmé une audience sensible à l'émotion de la voix du ténor, même si certains ont entendu des sifflets lorsque le rideau s'est baissé. Les joies de la scène.

Mais le tableau final et le duo baryton-mezzo-soprano entre

Gregory Dahl et Laura Brioli (le Comte et Azucena) reste l'un des meilleurs moments. Nous sommes mis devant un tableau christique où l'on découvre, si l'on veut bien jouer le rôle innocent conféré au spectateur, que Manrico n'est que l'instrument d'Azucena désirent venger sa mère, brûlée quelques décennies plus tôt. «Sei vendicata, o madre! E vivo ancor!» («tu es vengée ma mère! Et elle vit encore!»)

L'opéra est un art qui se savoure même quand on en connaît la fin. Il trovatore est sûrement l'un des plus grands classiques du romantisme, même si on peut lui préférer Nabucco ou encore Rigoletto. Les interprètes contemporains se sont fortement appropriés la façon de présenter l'œuvre, si bien que cette dernière a fortement changé durant les vingt dernières années.

Tant musicalement que sur scène, à l'instar du décor simpliste, parfois aux limites de l'épure, cette appropriation d'une œuvre aux exigences très spécifiques peut devenir problématique. En d'autres termes, manque-t-il quelque chose à *Il Trovatore*, tel que présenté à l'Opéra de Montréal? Objectivement, non. Tout semble présent.

Il faut se pencher sur l'alchimie entre les interprètes pour comprendre le potentiel problème. L'alchimie qui manque à la troupe nous pousse en effet à trop percevoir la représentation comme un enchaînement de morceaux séparés les uns des autres, alors qu'on préférerait témoigner d'un «ensemble», comme l'opéra devrait toujours créer.

Le professionnalisme by the book serait-il aujourd'hui tel qu'on en viendrait à un excès de perfectionnisme déteignant gran-

dement sur l'émotion qui peine à ressortir au bout des quatre actes?

Entre les «brava» intempestifs d'un spectateur, souhaitant visiblement interrompre les scènes pour encourager le reste de la salle Wilfrid-Pelletier à applaudir à outrance, peu était laissé à l'OSM pour faire briller les dernières mesures de ces airs mondialement connus mais désormais oubliés. D'autant plus que les surtitres ont l'admirable effet de rendre dépendant le spectateur à ce qui se déroule hors de la scène afin de la comprendre. Voyez l'ironie.

L'opéra se vit donc presque comme un concert au Centre Bell. Pourtant, l'Opéra de Montréal nous a surpris et continuera de nous surprendre. *Il Trovatore* demeure une prestation éminemment construite et fidèlement donnée qui sait définitivement attirer le grand public montréalais avec sa très belle programmation.

On a beau dire que l'Opéra de Montréal ne surprend pas, l'expérience lyrique est si rare et tout de même d'une qualité si remarquable qu'elle s'apprécie davantage, même si l'institution montréalaise a encore du chemin à faire pour rivaliser sur la scène internationale.

Enrico Caruso avait un proverbe: «Les Français sont faits pour composer de la musique d'opéra, les Italiens pour la chanter, les Allemands pour la jouer, les Anglais pour l'entendre, et les Américains pour la payer.» Il serait temps de faire mentir ce cher Enrico. ☺

Il Trovatore

Où: Salle Wilfrid-Pelletier
Place des Arts

Quand: du 24 au 28 janvier

Électrifiés

La revanche de la voiture électrique, réalisé par Chris Paine

Charlotte Paré-Cova
Le Délit

On y observe quatre joueurs qui tentent de lancer cette révolution automobile, à travers autant de victoires que de déboires. Le réalisateur trace ainsi la continuité de son film *Qui a tué la voiture électrique?* sorti en 2006.

On rencontre tout d'abord le légendaire vice-président de General Motors, Bob Lutz, surnommé «M. Detroit». Il souhaite corriger l'erreur commise par son groupe en 2002 avec le modèle électrique EV1. Cette gamme qui ne s'est plus vendue par souci de rentabi-

lité, avait créé de nombreux remous à l'époque. Bob Lutz se reprend donc avec le développement d'un nouveau modèle électrique: la Volt de Chevrolet. Cette lancée est freinée en 2008 alors que GM se trouve au bord de la faillite. Le gouvernement américain vole à son secours tout en lui faisant subir de fortes pressions et en lui exigeant de rendre des comptes.

Sur une note positive, le président de Nissan, Carlos Ghosn, lance le modèle Leaf, une voiture électrique qui se veut accessible à tous. C'est selon lui ce que le public attend d'eux. Dans un créneau plus luxueux, Tesla Motors entre dans la course avec à sa tête, Elon Musk. Ce jeune entrepreneur, co-fon-

dateur de Paypal, est acclamé pour son esprit visionnaire, autant par les médias que par les grands acteurs de l'industrie. Il a vu son image se ternir au fur et à mesure que ses «voitures de rêve» ont été retournées aux usines pour défectuosité. On suit Elon Musk, aux prises avec un divorce très médiatisé, auquel s'ajoutent ses tentatives pour rétablir sa situation financière et la confiance de ses clients.

Un engagement mitigé?

Le marginal Greg «Gadget» Abbott se lance dans la mêlée avec une approche plus artisanale. En recyclant et en modifiant de vieux modèles, de la Camaro à la Porsche, il

fait preuve du plus grand souci écologique. Malgré leurs caractères très différents, ces quatre leaders de l'électrique ont au moins un trait commun: ils ne baissent pas les bras. Ils ont fait face à de nombreux obstacles tout au long de la course, à commencer par la crise économique de 2008 pendant laquelle ils ont tenté d'innover alors que l'économie tombe en ruine. Malgré ce ralentissement, ils ont réussi tant bien que mal à retrouver une certaine prospérité.

Ce documentaire captivant et l'on prend goût à suivre ces quatre visionnaires sympathiques et coriaces. Bob Lutz est à lui seul un spectacle grâce à son humour décapant et son autodérision. Elon Musk surprend par sa transparence quant à ses craintes et ses interrogations. À l'opposé, Carlos Ghosn semble inébranlable et l'on cherche en vain une faille dans son approche. Les apparitions de stars hollywoodiennes telles que Danny DeVito et Adrian Grenier sont également les bienvenues tout au long du film.

La qualité des interventions, la beauté des images et la trame sonore du documentaire ne réussissent toutefois pas à faire oublier les nombreuses questions qui demeurent sans réponse à la fin du film. On aurait aimé en savoir plus quant à l'essor de la voiture électrique au niveau mondial, son développement et son fonctionnement. Ce portrait américain de l'industrie automobile ne souligne pas les problématiques qui expliquent la quasi-absence de voitures électriques sur nos routes.

Si les intervenants du documentaire s'accordent pour dire que la voiture électrique est la voie de l'avenir, personne ne sait combien de temps il lui faudra pour s'imposer. On risque donc d'attendre encore quelques années avant d'être «électrifiés». ☉



La Chevrolet Volt, une des premières voitures électriques à être produite à grande échelle

Photo: Kerry Woo

MUSIQUE

Ballades et Rock 'n' Roll

Le 18 janvier la Casa del Popolo recevait David Macleod et le groupe There Is Still Time...Brother

Laure-Henri Garand
Le Délit

Si la salle de spectacle de la Casa del Popolo («maison du peuple» en italien) semblait d'abord triste et silencieuse comparée au restaurant bondé que le spectateur doit traverser pour s'y rendre, ce n'était là qu'illusion, probablement causée par la tendance persistante de ce type de spectacle, dont les portes «ouvrent à 8 heures 30», à commencer près de deux heures plus tard. Cette quiétude initiale a permis néanmoins de révéler l'ambiance chaleureuse de la salle, dont les murs, des lattes de bois peintes en rouge et en blanc, sont couverts d'affiches «vintages» (d'ailleurs à vendre). Au fil des chansons –et des pintes de bières– le public s'est élargi et l'ambiance s'est réchauffée.

David Macleod

Jeune homme dans la trentaine, David Macleod est manifestement à l'aise sur scène, alternant entre blagues et chansons tristes, et s'adressant familièrement à un public encore modeste. L'auteur-compositeur-interprète paraît d'abord seul avec sa guitare –une Fender rouge sang là où on s'attendrait à une guitare

acoustique– pour interpréter ses balades languissantes d'une voix douce et traînante qui rappelle Bon Iver, soutenue par un *fingerpicking* parfois laborieux, mais dont la répétition constante permet d'établir une sorte d'état de transe.

David Macleod est rapidement rejoint par une choriste à la présence un peu plus effacée, puis vers la fin par un batteur et un guitariste, qui viennent étoffer le son clair et mordant de la guitare électrique, sans toutefois changer l'essence de ses pièces. Un groupe complet l'accompagne habituellement, comme en témoignent les pièces disponibles sur son Myspace, mais l'ambiance créée par David Macleod et ses musiciens, plus proche du folk que du rock, reste envoûtante. Le public, venu en grande partie pour There Is Still Time...Brother, l'a généreusement applaudi après sa performance.

There Is Still Time...Brother

Changement total de style avec There Is Still Time...Brother, un groupe à l'énergie explosive composé pour l'occasion de deux batteries, trois guitares et une guitare basse. Décidément plus rétro, There Is Still Time...Brother –un nom tiré de la scène finale du film

post apocalyptique *On The Beach* (1959)– ne semble pas avoir de chanteur attiré: les quatre guitaristes, trois garçons et une fille, ont leur micro, placés à l'avant de la scène, et jouent au moins une fois comme soliste, tandis que les trois autres musiciens forment un chœur aux harmonies inventives et puissantes. Le groupe est polyvalent, passant du rock 'n' roll dansant aux ballades presque sirupeuses, jusqu'aux harmonies country, et ce sans aucun pro-

blème. Des quelques reprises, la plus belle est sans doute la très connue «Girl» des Beatles, que la chanteuse interprète magnifiquement d'une voix au timbre unique et étrangement obsédante. Si les voix ne sont pas toujours justes, There Is Still Time...Brother compense aisément par une énergie fiévreuse et sans retenue, qui a fait oublier à un public excité le froid glacial qui les attendait dehors aux petites heures du matin. ☉



Photo: Mark Raweunda

Vaincre le thermostat

Igloofest: un samedi de janvier, moins vingt degrés celsius, trois DJ et mille danseurs effrénés.



Photos de Nicolas Quiazua



Emma Ailin-Hauteœur
Le Délit

Institution plus périlleuse que son grand-frère le Picnic électronique, Igloofest ne cesse d'attirer les Montréalais emmitoufflés dans leurs plus beaux habits de neige. *Le Délit* est allé rencontrer les maîtres du spectacle.

Hakim Guelmi est un sympathique DJ de Montréal, habitué à la scène des boîtes et afters. Il a déjà mixé en ouverture pour Max Cooper à Londres; ils avaient d'ailleurs fait un joli duo. «Je connaissais déjà Max. Je savais exactement ce qu'il allait jouer, ça *fit* parfaitement» dit-il en entrevue avec *Le Délit*. Sa musique a évolué depuis qu'il a commencé il y a trois ans. Hakim est pointilleux dans sa sélection d'échantillons et l'ensemble est plus profond que ce qu'il faisait à ses débuts. Son style tech house oscille entre de nombreuses sous-catégories: «un peu progressif, un tout petit peu industriel, minimal, très *deep*, très *dark*. Un peu mélodieux aussi.» Peu importe le descriptif, la fosse s'est échauffée rapidement. Hakim Guelmi nous décrit son expérience la plus catastrophique marquée par l'échec de son ordinateur. C'est pour ça qu'il est revenu aux «traditionnels» CD pour livrer la marchandise. «Si ça m'était arrivé à Igloofest, je crois que j'aurais quitté la scène» dit-il.

Max Cooper emprunte des mélodies à différents genres, il charme avec ses rythmes complexes mais honnêtes. Le DJ irlandais est plus réservé et plus capricieux que ses co-hôtes. Cet ancien chercheur scientifique possède maintenant plus de cent compositions à son nom. Il vit de la musique et ne le regrette

aucunement. Son côté mélodieux vient des leçons de piano que donnait sa mère. Pour ses performances *live*, il reprend ses morceaux qu'il adapte à l'ambiance, en l'occurrence, hivernale. «Quand je compose un morceau dans le studio, je le fais avec une personne en tête, ce que je veux qu'elle ressente. *Live*, j'y vais plutôt pour alimenter le *party*. Surtout ici, les gens doivent bouger pour se réchauffer.» Sa musique reste accessible dans sa complexité qu'il recherche sans relâche. Il s'agit de revenir au langage musical commun tout en laissant une riche possibilité d'interprétation. Un bonbon pour l'esprit, finit-il par qualifier son art.

Sébastien Léger se donne tout entier. Il mixe des rythmes francs et cela transparait dans l'attitude de la foule qui avait repris une consistance liquide. Sa techno plus évidente et accessible a clos la soirée en beauté. Différent des autres soirs de la saison Igloo aux quais du Vieux-Port, ce samedi assumait complètement son identité techno house. Selon l'opinion générale, c'était un franc succès, «record d'affluence battu, DE-LA-BOMBE» comme l'a indiqué le DJ sur sa page Facebook. Les amateurs de musique électronique n'ont pas eu besoin du phénomène Justice pour être fidèles à ces rendez-vous survoltés.

Qui plus est, ce n'est pas un secret que les Français sont passés maîtres dans l'art des soirées électro. Et les Montréalais en redemandent toujours. ☺

Igloofest

Où: Quais du Vieux-Port

Quand: du 26 au 28 janvier



En haut: Max Cooper
En bas à gauche: Hakim Guelmi
En bas à droite: Sébastien Léger



TU DEVIENS UN MEILLEUR

JURISTE.

JE BÂTIS MON AVENIR AUX CYCLES SUPÉRIEURS
DE LA FACULTÉ DE DROIT.

ulaval.ca/cyclessup
1 877 893-7444



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté de droit

CANADA COLLEGE
www.collegecanada.com

Tous les cours de langues : 7.00\$/heure
Certification TESOL reconnue par
TESL Canada.
Préparation pour TOEFL iBT, GMAT, MCAT,
TEFaQ, TEF.
Visas étudiants, renouvellement de visas.

514-868-6262
info@collegecanada.com

1118 rue Sainte-Catherine Ouest, #404,
Montréal, QC

*Vous voulez cracher votre fiel
sur des artistes sans défense?
Écrivez pour Arts & Culture!*

articlesculture@delitfrançais.com

En coulisses avec Garcin

Margaux Meurisse | Photo m'a-t-on dit ?



IL Y A DE CES rencontres que vous n'êtes pas prêts d'oublier, qui vous collent à la peau comme un vêtement mouillé. C'est l'une d'entre elle qui est à l'origine de cette chronique. À la croisée de la rue Pastoret et de la rue des Trois Rois à Marseille se niche une galerie photo bien anodine; ses grandes portes en verres, séparées par des planches de bois bleu ternies par le temps, laissent transparaître une grande enfilade. À l'intérieur se chevauchent des centaines d'ouvrages photographiques posés sur de longues tables d'apprenti, sous l'œil attentif des cadres photo suspendus au mur. Invité à la galerie pour son vernissage, on pouvait suivre dans les yeux de monsieur

Garcin les traces des aventures qui ont fait de lui l'homme de 89 ans qu'il est aujourd'hui. D'origine provençale, il a apprivoisé la photographie lorsqu'il est parti à la retraite. s uns Gilbert Garcin disait: «J'ai un jour pris conscience que les situations que je ne vivrai pas, les rêves que je ne ferai pas sont innombrables. Il n'y a pas de raison à se résigner à cet état des choses.» C'est ainsi que s'est fabriqué petit à petit l'univers du photographe, un état du monde et des choses d'apparence lunaire, toujours en noir et blanc avec une charge mélancolique incroyable, une sensibilité face à la fatalité de la vie qui vous kidnappe le regard si par mégarde vous avez l'audace de vous y pencher d'un peu trop près.

Dans chacune des photographies de Monsieur Garcin, presque toutes des autoportraits, vous trouverez le photographe lui-même, sous forme miniature, se mettant en scène la plupart du temps seul et luttant, armé d'un humour absurde, contre les forces de la vie. Très épurés, ces tableaux photographiques ont pour titres: L'homme portant le fardeau du Temps soutenu

par L'Espoir ou Le danger des images (visuel ci-contre). Pour réaliser ces images, nul recours à Photoshop. Le photographe construit manuellement des maquettes tout droit sorties de son imagination, découpe sa propre silhouette pour la recoller dans un autre monde, trifouille et bricole jusqu'à obtenir le résultat souhaité.

Dans sa boîte à outils, Garcin possède une gamme d'objets symboliques qu'il réutilise à souhait pour mettre en scène le théâtre de ses songes: sa grande bobine de ficelles pour l'écoulement du temps, de grands cadres de photos d'où il contemple son passé et une série de marionnettes en papier pour peupler ses rêves.

L'œuvre de Garcin est en quelque sorte là pour nous rappeler qu'il est essentiel de cultiver la simplicité et la vérité en photographie, de laisser divaguer notre imagination, d'aller jusqu'au bout de notre pensée et surtout de mettre la main à la pâte! Voici une ode à notre bonne vieille technique argentique qui a tendance, de nos jours, à se faire marcher sur les plates bandes par le numérique, ce prétentieux rat de l'informatique qui nous ment! ☹



Le danger des Images

Gabriel Garcin

SÉRIE «HISTOIRE OCCULTE», 2 DE 4

Voir l'histoire par derrière

La sodomie chez les Grecs anciens

Anabel Cossette Civitella
Le Délit

On n'a pas toujours parlé d'homosexualité. Ce terme moderne n'était pas utilisé en Grèce antique, où l'ont célébrait plutôt l'amour viril entre hommes sans toutefois y attacher un concept d'identité sexuelle.

L'historienne Anna Clark soutient qu'à l'époque de la Grèce antique, rien n'était plus dégradant pour un homme mûr que d'être comparé à une femme. Par exemple, recevoir le sperme était réservé aux jeunes hommes, aux esclaves, aux prostitué(e)s et aux femmes. Ainsi, il est important de nuancer les différents aspects de l'homosexualité telle qu'on la conçoit aujourd'hui avant d'avancer que les institutions de la Grèce antique l'autorisaient librement.

De ce fait, Anna Clark suggère que les Grecs anciens exprimaient simplement leur désir pour les jeunes, garçons ou filles. Alors que les filles les plus attirantes, celles considérées comme

l'élite, étaient cloisonnées dans leurs maisons, les garçons allaient à l'école et se montraient nus au gymnase. Les jeunes hommes, sans poils, avec la peau douce et le pénis délicat, avaient toutes les caractéristiques requises pour être considérés érotiques par les hommes adultes. Ils suscitaient le désir, mais cela entraînait-il nécessairement la pratique de la sodomie?

Pour Georges Devereux, un ethnopsychiatre, les garçons voyaient en leur amant un supplément de leur père. Les historiens s'entendent d'ailleurs presque tous pour dire que les pratiques homosexuelles grecques avaient une fin éducative et que l'homme plus âgé devenait le modèle de son jeune amant en le prenant sous son aile. Selon Anna Clark, les jeunes étaient couverts de cadeaux et adulés par leurs aînés, sans toutefois que ce type d'échange soit considéré comme de la prostitution.

Afin de garder leur honneur sauf, les jeunes garçons ne devaient jamais s'adonner au sexe

anal, une honte pour tout homme qui se respecte. Certains artefacts archéologiques montrent des hommes d'âge mur s'adonnant au sexe en insérant leur pénis entre les cuisses des jeunes garçons. Toutefois, souligne Pierre-Luc Landry, les pratiques sexuelles n'étaient qu'une partie de ce qui était partagé entre les hommes: le maître enseignait ce qu'un citoyen doit savoir, notamment au sujet du comportement qu'il devra tenir.

«Les jeunes hommes sans poils, avec la peau douce et le pénis délicat, avaient toutes les caractéristiques requises pour être considérés érotiques par les hommes adultes.»

Lorsque que les jeunes atteignaient la puberté, ils devenaient beaucoup moins attirants et nombre d'entre eux partaient à la recherche de leur propre jeune amant.

La destruction précède la création, c'est pourquoi sexe rime avec dominance et pénétration dans la Rome antique.

La notion de «sodomite» est, quant à elle, apparue au Moyen-Âge, alors que le concept d'homosexualité n'était certes pas le même que celui connu aujourd'hui, mais où la pénétration anale entre adul-

tes consentants était vue comme une perversion. Le concept d'identité sexuelle nait d'une compréhension individualiste de la personne et ce n'est que plus tard, à l'époque des Lumières, que l'individu se définira en tant qu'entité à part entière, lors de l'élaboration du concept des droits individuels et de la propriété individuelle. ☹



Bord d'un kylix attique à figures rouges, vers 510 av. J.-C. Conservé au Musée du Louvre, Paris.

Gracieuseté de Wikimedia